

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 05 octobre 2022 à 20h30, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

- **Présentation par Mesdames Nicolas et Monceaux de leur projet d'ouverture d'une M.A.M (maison d'assistantes maternelles) en septembre 2023 sur la commune de Vernantes.**
Cette structure proposerait des accueils réguliers pour les enfants âgés de 0 à 6 ans, qui seraient accueillis par ces deux assistantes maternelles. Capacité d'accueil : 4 enfants chacune - soit un total de 8 agréments.
Monsieur le Maire propose de réfléchir sur l'attribution d'un local d'une superficie de 70 m² ainsi que sur le montant du loyer.

Nombre de membres

- En exercice : 17
- Présents : 12
- Votants : 15

Date de la convocation : Le 29/09/2022

Date d'affichage : Le 29/09/2022

Présents :

Mesdames Jacqueline TARDIVEL, Sabrina DOUAIRE, Béatrice CANONNE, Aurélie POIRIER, Nathalie FUSELIER, Messieurs Manuel DA SILVA, Robert PLU, Etienne MOREAU, Patrice NEAU, Jacky PASQUIER, Florent POIRIER

Absents excusés : Thierry GROUSBOIS

Absent : Sandra RIQUIN

Absente, a donné pouvoir :

Floriane DUPUY à Monsieur PAPOT

Madame Elodie MARCHAND à Monsieur DA SILVA

Christian PACORY à Monsieur POIRIER

ORDRE DU JOUR

Monsieur Robert PLU est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 07 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

A la demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte de rajouter deux points à l'ordre du jour :
5 - Signature d'une convention entre le SIEM/Commune de Vernantes pour l'approbation de l'enfouissement coordonné des réseaux électrique et de communication électroniques - Route de Mouliherne - Coût total TTC : 65 807.02 euros

6 - Délibération Pacte Financier et Fiscal de Solidarité

A noter que Monsieur Jacky PASQUIER et Monsieur Patrice NAU interpellent Monsieur le Maire sur la réelle nécessité de rajouter régulièrement des points supplémentaires à l'ordre du jour - points dont les élus absents et qui donnent pouvoir - n'ont pas pris connaissance.

Monsieur le Maire leur précise que ces demandes de délibérations ont été formulées au dernier moment par le SIEM et l'Agglomération de Saumur avec obligation de les passer au Conseil Municipal d'octobre.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

1 -

DESIGNATION	DRAPEAUX ET BANDEAU OCTOBRE ROSE
ENTREPRISE	LOIR DIFFUSION
PRIX HT	297.00 €
PRIX TTC	356.00 €

2 -

DESIGNATION	VERNANT&VOUS
ENTREPRISE	LOIRE IMPRESSION
PRIX HT	543.00 €
PRIX TTC	651.6 €

3 -

DESIGNATION	BULLETIN MUNICIPAL
ENTREPRISE	LOIRE IMPRESSION
PRIX HT	2 308.00 €
PRIX TTC	2 769.60 €

4 -

DESIGNATION	BORNAGE LA MALADRIE - Parcelles 24 - 62 - 67 - 68
ENTREPRISE	BRANLY LACAZE
PRIX HT	700.00 €
PRIX TTC	840.00 €

5 -

DESIGNATION	PARKING SALLE DES FÊTES
ENTREPRISE	LUC DURAND
PRIX HT	1075.50 €
PRIX TTC	1290.60 €

En ce qui concerne octobre rose, Monsieur Patrice NAU regrette qu'il n'ait pas été prévu d'évènement en faveur d'Octobre rose.

Monsieur le Maire lui précise que cette année il a été commandé des drapeaux et guirlandes pour décorer la Mairie à l'effigie d'Octobre rose - contrairement aux autres années où il n'avait rien été fait - libre également aux membres d'associations dont il fait partie de réfléchir à des actions lucratives pour reverser les fonds à cet organisme.

Concernant le parking de la salle des fêtes, Monsieur Jacky PASQUIER interroge sur le montant du devis.

Monsieur Manuel DA SILVA précise que ce devis correspond à la création de la bande PMR.

DEL N°05-10/2022-01 - EHPAD LES 2 CLOCHERS - Délibération pour le versement d'une subvention de 30 000 euros

Monsieur le Maire informe qu'il avait été prévu au budget une subvention de 30 000 euros pour la maison de retraite les « 2 Clochers ».

Cette subvention a été accordée pour l'amélioration du cadre de vie du personnel et des résidents de l'EHPAD.

Aussi, l'entreprise CHUDEAU est intervenue à hauteur de 13 347.54 euros pour la réfection du sol souple de la salle à manger ; l'entreprise ACM a fourni des chariots à hauteur de 6 095.94 euros, l'entreprise ADAGE CONCEPT a fourni du mobilier pour les salons et la salle de repos à 8 739.01 euros, l'entreprise FOUTAIN INNODES a fourni des distributeurs d'eau pour 748.80 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le règlement de cette subvention à l'EHPAD.

DEL N°05-10/2022-02 - Décision modificative des charges du personnel :

Délibération modificative destinée à rajouter 20 000 euros afin de compenser certains points non prévus au budget initial à savoir : la revalorisation des salaires +3.5% des agents titulaires, le coût de l'ARE (allocation de retour à l'emploi) d'un agent non titulaire, le coût de l'apprentissage d'un étudiant à l'école publique, et le coût des visites médicales par l'agglomération de Saumur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative pour le chapitre « Personnel (012) ». Choix d'utiliser la ligne 212-1 : City stade -20 000 euros dont le projet est reporté.

DEL N°05-10/2022-03 - Décision modificative à la suite de l'acceptation de l'emprunt bancaire d'un montant de 400 000 euros.

Monsieur le Maire explique que la Sous-Préfecture a besoin d'une délibération pour pouvoir affecter cette recette aux dépenses concernées. Aussi, cet emprunt couvrira les montants des travaux de la rue de Vernueil (200 000 euros) et des travaux des maisons rue des Frères Champneuf (200 000 euros)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative à la suite de l'acceptation de l'emprunt bancaire d'un montant de 400 000 euros - pour une durée de 19 ans à un taux d'intérêt fixe annuel de : 2.78%.

DEL N°05-10/2022-04 - Nomination d'un nouveau régisseur et d'une régie d'avance.

Suite à la mutation de Madame Alix GUILBAUD, Monsieur le Maire propose que Madame Fabienne FORGIONE soit nommée régisseur de la régie d'avances et que Madame Stéphanie FOURNOLS reste régisseur suppléant.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la nomination de Madame Fabienne FORGIONE en qualité de régisseur de la régie d'avances, dont le suppléant est Stéphanie FOURNOLS.

DEL N°05-10/2022-05 - Signature d'une convention entre le SIEM/Commune de Vernantes pour l'approbation de l'enfouissement coordonné des réseaux électriques et de communication électroniques - Route de Mouliherne - Coût total TTC : 65 807.02 euros.

Monsieur le Maire explique que la présente convention a pour objet la mise en œuvre de la convention cadre locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de ORANGE établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité pour les travaux situés route de Mouliherne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte la signature de ladite convention.

DEL N°05-10/2022-06 - Délibération Pacte Financier et Fiscal de Solidarité

Par délibération n° 2022-020-DC du 31 mars 2022 (ci-jointe), à la suite de l'évolution des Lois de finances 2021 et 2022, et afin de clarifier les principes de relations entre l'agglomération Saumur Val de Loire et la

commune de Vernantes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a adopté de nouvelles modifications.

Aussi, l'agglomération Saumur Val de Loire demande à la commune de Vernantes de valider par délibération les nouvelles modalités du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité (PFFS) ainsi que les avenants relatifs au reversement de la taxe foncière et de la taxe d'aménagement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide à l'unanimité les nouvelles modalités du PFFS et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants à la convention du 20/05/2022 relative au reversement de la taxe foncière communale perçue sur les propriétés bâties et de la convention relative au reversement de la taxe d'aménagement.

Informations :

- **DEGE** : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement sur l'année 2021.
Pour Vernantes au 1^{er} janvier 2022 le tarif de l'eau potable : 1.097 € HT.
En 2026, le tarif de L'eau potable : 2.3175 € HT le m³ - L'assainissement : 2.7178 € HT le m³ - Soit un total de 5.0335 € HT le m³
Ainsi, en 2026 sur une facture 120 m³ - Le coût de l'eau potable sera 277,96 € TTC, l'assainissement : 326,04 € TTC, soit un total de 604,00 € TTC.
- **Concernant la MALADRIE** « l'usine d'eau potable » qui alimente actuellement Vernantes, il a été engagé depuis quelques mois de gros travaux sur cette station afin de solutionner des problèmes de goût, mais également des problèmes de turbidité « eau trouble » passagère.
Pour garantir un réglage optimal à la suite de l'installation des nouveaux équipements, différentes étapes doivent être réalisées, et le service de l'eau doit pouvoir maîtriser les perturbations éventuelles sur les réseaux d'eau potable.
Pour ce faire, le Chef de secteur distribution propose à Monsieur le Maire d'identifier des référents sur la commune de Vernantes qui pourront être des élus, des conseillers, des administrés, voire des agents de la régie, habitants sur la commune. Ces référents seront des témoins journaliers et seront invités à compléter quotidiennement un tableau répertoriant (date, lieux, le goût terreux ou non, et la turbidité ou non de l'eau).
Monsieur le Maire se charge de contacter les abonnés référents afin d'établir par secteur une liste qui sera transmise à la communauté d'agglomération.
- **Repas des anciens**
Ce repas se déroulera le 19 novembre 2022 à 12 heures sur le thème de l'Alsace en la salle des fêtes de Vernantes. Prix repas : 12 euros.
- **Soirée du 25 novembre 2022**
Cette soirée sur le thème du « mieux se connaître » dont les invités seront tous les acteurs économiques de la commune : les artisans, les commerçants, les entreprises, les associations, les gîtes, les chambres d'hôtes, et l'équipe du CCAS se déroulera le vendredi 25 novembre 2022 à 19 heures à la salle des fêtes de Vernantes.
- **Panneau numérique**
La mise en service est en attente du passage du Consuel.
Aurélie Poirier, Maïwenn Molisak et Fabienne Forgione ont suivi une formation en ligne le 29 septembre 2022.

Aurélie Poirier présente le fonctionnement du panneau à l'ensemble du conseil municipal.

Les informations qui alimenteront ce panneau :

- Informations Mairie (administratif)
- Informations Communales : Education, service de garde, santé, marchés, manifestations
- Informations non commerciales pour les artisans, les commerçants, les entreprises, les associations de Vernantes
- Informations Extérieures Hors Commune : manifestations uniquement à Mouliherne, St Philbert, Courléon, Vernail-le-Fourrier comme Feu St Jean, Foire aux pommes...

- **NOVALYS**

Monsieur le Maire explique avoir reçu deux représentants de la Société NAVALYS en qualité de promoteur immobilier. Cette société a un projet sur la commune de Vernantes de constructions de 60 maisons allant du T2 au T5 sur une parcelle de 8 000 m²- qui seront ensuite gérées par un bailleur social non défini à ce jour.

Monsieur Florent POIRIER souligne le fait qu'il faille être prudent par rapport à un tel projet, en ce sens que la commune a déjà un projet en cours de construction de logements individuels à La Dustrie - de plus qu'advientra-t-il de l'identité Vernantaise qui est de préserver l'espace campagne & forêts. Qu'en sera-t-il également de la capacité de traitement de la station d'épuration ?

Monsieur le Maire précise que pour le moment il s'agit d'une étude de faisabilité et précise que tout bailleur social a aujourd'hui l'obligation de loger des personnes à revenus fixes. Il fait également remarquer qu'il existe à Vernantes une forte demande en locatif.

- **COMMISSION APPEL D'OFFRES**

La commission appel d'offres s'est réunie le mercredi 05 octobre 2022 pour l'ouverture des plis pour les travaux d'aménagement de la route de Vernoil.

5 entreprises ont répondu.

La société COLAS a été retenue pour un montant de 514 000 € (budget initial : 603000 €)

- **CENTRALE NUCLÉAIRE**

Invitation faite aux élus de Madame le Député Anne-Laure Blin à visiter la centrale de Chinon et ses installations industrielles.

Madame Béatrice CANONNE, Messieurs Manuel DA SILVA et Robert PLU ont répondu favorablement. Visite le 14 octobre 2022.

- **FIGURINE « SIGNALÉTIQUE SÉCURITÉ ROUTIÈRE » AUX ABORDS DES ECOLES**

Une figurine signalant le passage piéton aux abords des écoles a été vandalisée. Elle sera remplacée prochainement.

- **MARCHÉ DES PRODUCTEURS**

Monsieur le Maire a rencontré récemment les artisans du marché des producteurs.

Deux nouveaux producteurs prévoient d'y participer l'un de viande, l'autre de faisselle de chèvre.

- **PERSONNEL ADMINISTRATIF**

Monsieur le Maire indique avoir reçu la démission d'un agent administratif qui était en disponibilité.



- **LES 4 PETITES MAISONS DES FRÈRES CHAMPNEUF**

L'architecte nous avise qu'un avenant sera fait pour le coût d'une création d'une dalle en béton pour positionner une cabane de jardin en remplacement du préau initialement prévu.

- **SIGNATURE ARISTÉE**

L'acte a été signé chez le notaire le 5 octobre 2022

- **EHPAD LES DEUX CLOCHERS**

Signature en Mairie du contrat du nouveau directeur de l'EHPAD LES DEUX CLOCHERS le 06 octobre 2022.

- **ASSOCIATIONS**

Monsieur Florent POIRIER informe le conseil municipal de quelques dates :

- Le 04/11/2022 à 20 heures à la Maison des Associations
 - Réunion pour élaboration du planning des manifestations
- Le 18/11/2022 à partir de 18 h - salle côté garderie -Allez Hop ! Familles Rurales organise :
 - De 18h00 à 20h00 Soirée Contes pour les - 6 ans
 - A partir de 20h00 Boom pour les 6-12 ans
- Le 26/11/2022 Club Handisport Basket - Match de championnat

- **TERRE DE JEUX 2024**

Monsieur Patrice NEAU expose la possibilité de mettre en place sur la commune une opération initiée par le Comité Départemental Olympique et Sportif dans le cadre de l'opération « Terre de Jeux 2024 ». Cette démarche a pour but de faire porter les valeurs portées par les Jeux : le vivre ensemble, la citoyenneté, la tolérance et le bien-être.

L'objectif étant de faire la promotion de l'olympisme. Vernantes pourrait accueillir ainsi des disciplines autour du tennis de table, de l'escrime, du basket.

Le conseil municipal accepte que Monsieur Patrice NEAU gère ce dossier jusqu'à son terme.

- **SIEA**

La rénovation des cours de tennis s'achèvera fin octobre 2022.

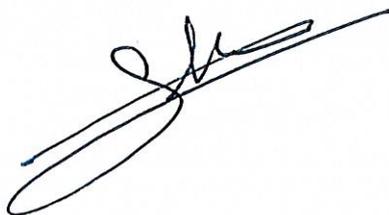
Prochain conseil municipal :

Le prochain conseil municipal aura lieu **le 02 novembre à 20 h 00.**

En l'absence d'autres informations et questions, la séance est levée à 23h45.

Le secrétaire de séance,

Robert PLU



Le Maire,

Thierry PAPOT

